

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1909 Société : R.A.M.
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : OUT LOU BRAHIM
 Date de naissance : 10/01/1956
 Adresse : OP portes California résidence du Lac
 Imme. 8 Apt. n° 10 Ain chock. Casab.
 Tél. : 0673 17 84 84 Total des frais engagés : 872,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr BEN ABDERAZIK Mohamed Ali
 CHIRURGIEN PLASTICIEN
 96, Avenue Lamine Résidence Idriss Ben Aït N° 6
 Tel. 0522 20 45 45 Casablanca
 Date de consultation : 14/10/2023
 Nom et prénom du malade : R.KHAIROUNI SONAD Age: 61 ans
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie :
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 15/11/23

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14.10 2023	Consultation Spécialiste		300 DM	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MOUKRIM 60, Rue 30 - Mandarona Ain Chock Tel 0522 21 39 75 - Casablanca	14/10/23	572,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000	G	21433552 00000000
	D	00000000		00000000
	B	35533411		11433553
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				



الدكتور محمد علي بنعبد الرزق
إخلاصي في أمراض وجراحة العيون

Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK

خريج كلية الطب بلجيكا (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser
Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),
Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

Mme EL KHANOSSI SOUAAD

AQUALARM UP INTENSIVE



1 gttre x 3 / j , dans les deux yeux, pendant 3 Mois

XAILIN HA



1 Gttr x 3 par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

94,00 X 3.

572,00

نحوة العين والجهاز البصري
الدكتور محمد علي بنعبد الرزق
Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali
OPHTALMOLOGISTE
96 Avenue 2 Mars Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca
Tél : 0522.86.05.57 - 0522.86.25.57/0522.86.05.58 - Casablanca

مختبر موكريم
PHARMACIE MOUKRIM
Casablanca, Ain Chock
60, Rue 30 - Mandarona
Tel: 0522.21.39.75 - Casablanca

Casablanca , le

14/10/2023

شارع 2 مارس، إقامة وليلي العمارة 1 الطابق 2، الشقة 6 - الدار البيضاء - الهاتف : 0522.86.05.57 / 58

96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca

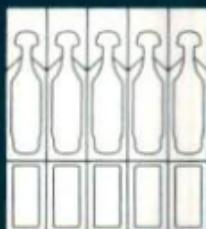
المستعجلات : 06 64 17 10 21 - URGENCES : 06 64 17 10 21

BAUSCH + LOMB

Aqualarm® Intensive UD

0,2% d'acide hyaluronique
(sous forme de hyaluronate de sodium)

ZENITH Pharma
PPC : 145,00 DH



30 x 0,5 ml de solution ophtalmique
en unidoses

Sans conservateur

Unidoses

- Lubrifie les yeux et les lentilles de contact
- Hydratation rapide et naturelle soulageant les yeux secs, fatigués et irrités
- Améliore la tolérance et le confort des porteurs de lentilles de contact

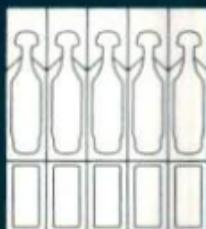


BAUSCH + LOMB

Aqualarm® Intensive UD

0,2% d'acide hyaluronique
(sous forme de hyaluronate de sodium)

ZENITH Pharma
PPC : 145,00 DH



30 x 0,5 ml de solution ophtalmique
en unidoses

Sans conservateur

Unidoses

- Lubrifie les yeux et les lentilles de contact
- Hydratation rapide et naturelle soulageant les yeux secs, fatigués et irrités
- Améliore la tolérance et le confort des porteurs de lentilles de contact



Lubricating
solution, 1%
hyaluronal
Treatment o



OPHTALMED
PPC
94.00 DHS

lubrifiant
de sodium à 0,1%
Traitement des symptômes
de l'œil sec

Soluzione lubrificante, 10 ml
al salso di idrato di
Trattamento dei
della secca

OPHTALMED
PPC
94.00 DHS

DE Enthält: Natriumhyaluronat 0,2% m/V, Natriumperborat. In wässriger, getüpfelter Trägerlösung. Inhalt 28 Tage nach Ablösung verworfen.
Gebrauchsinformation beachten.
Für Kinder unzugänglich und nicht
durch auffbewahren.

R Content : Hyaluronate de sodium 0,2% p/v, perborate de sodium dans une solution aqueuse tamponnée. Jeter le contenu 28 jours après la première ouverture. Consulter le mode d'emploi.

Ten-

10 ml

VISUfarma

VISUfarma

PZN 1071351

OPHTALMED
PPC
94.00 DHS

5 060361 080504"

